

Le bois-énergie et les politiques publiques en Afrique

- La demande actuelle
- Le contexte historique
- Les SED
- Résultats

La demande actuelle

Le bois-énergie > 80 % de la conso énergétique des populations des pays
Des demandes dominées par le secteur domestique

	Mali	Madagascar	Congo	RDC	Senegal
Bois-énergie	82%	83%	90%	95%	45%
Pétrole	14%	15%	8%	2%	44%
Electricité	4%	1%	2%	3%	7%

Le bois-énergie = 90% de la demande des ménages

Combustible = bois et/ou charbon en part variable selon les pays

Consommation moyenne d'un Africain : 1,75 kg/pers/jour = 640 kg/pers/an

Mais de grosses différences urbain/rural : en ville le charbon est devenu la source principale
=> augmentation de la consommation d'eq bois (Bamako = 2.5 kg/pers/jour ± 1 T/pers/an)

La demande actuelle

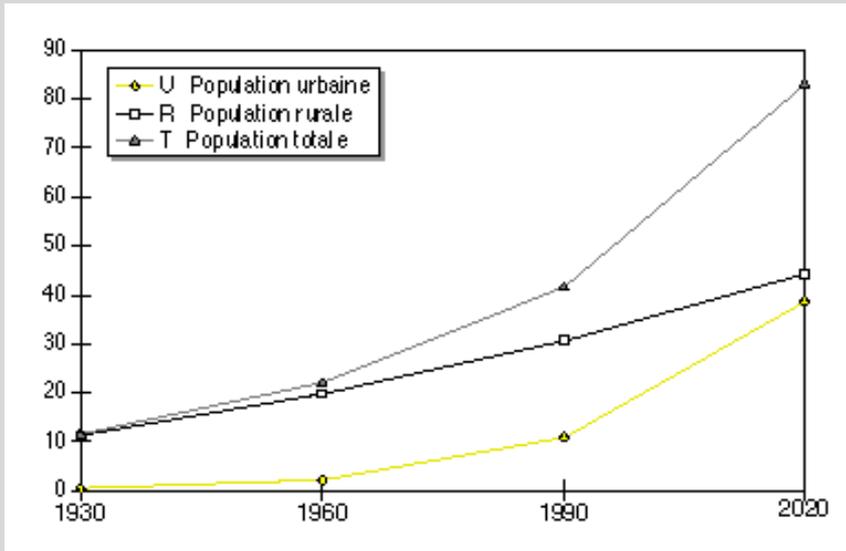
Des transitions énergétiques en panne:

- Faible couverture du réseau électrique
- Faible part du Gaz Butane malgré des politiques incitatives anciennes
- Des plantations énergétiques en panne
- Un très faible taux de pénétration des foyers améliorés

Et

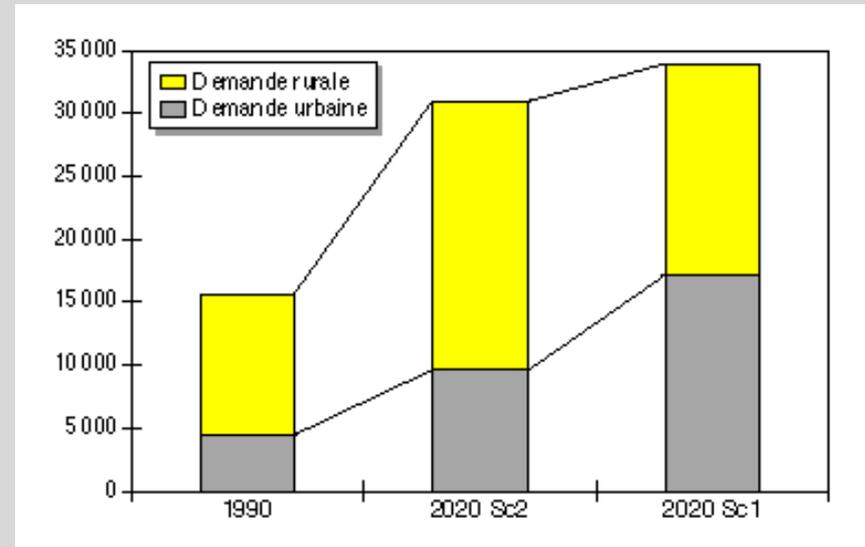
- Une augmentation importante de la demande en charbon dans les villes et donc une pression accrue sur les ressources (1 kg de charbon = 6 à 10 kg de bois pour un pouvoir calorifique double seulement)

La demande actuelle



Urbanisation et croissance démographique se conjuguent

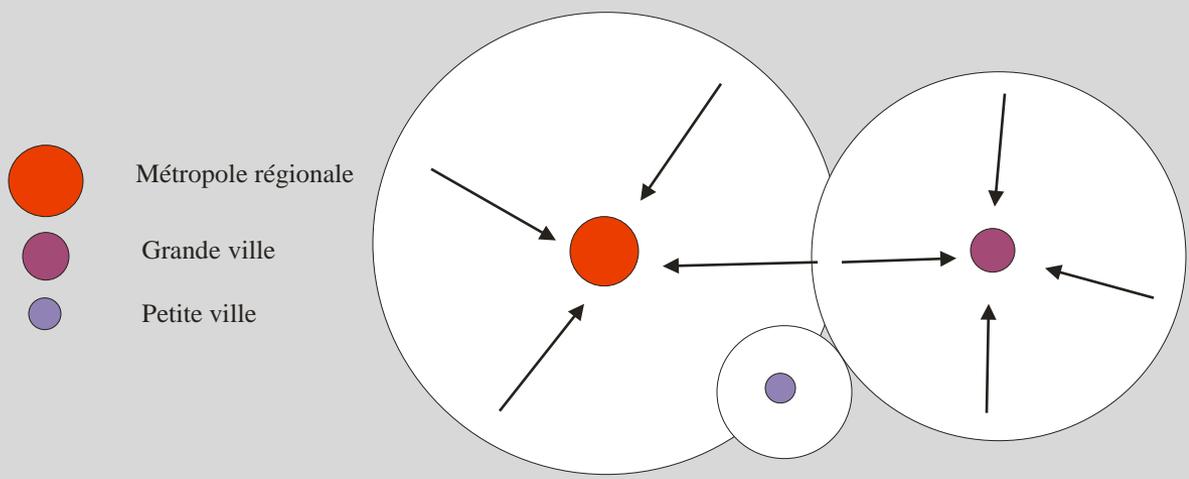
Une forte croissance de la demande urbaine et en particulier du charbon



Sources RPTES-BM 1994

La demande actuelle

Des ressources en bois qui proviennent des formations ligneuses « naturelles »
 Absence de plantations énergétiques
 Un approvisionnement des villes à partir des campagnes avoisinantes

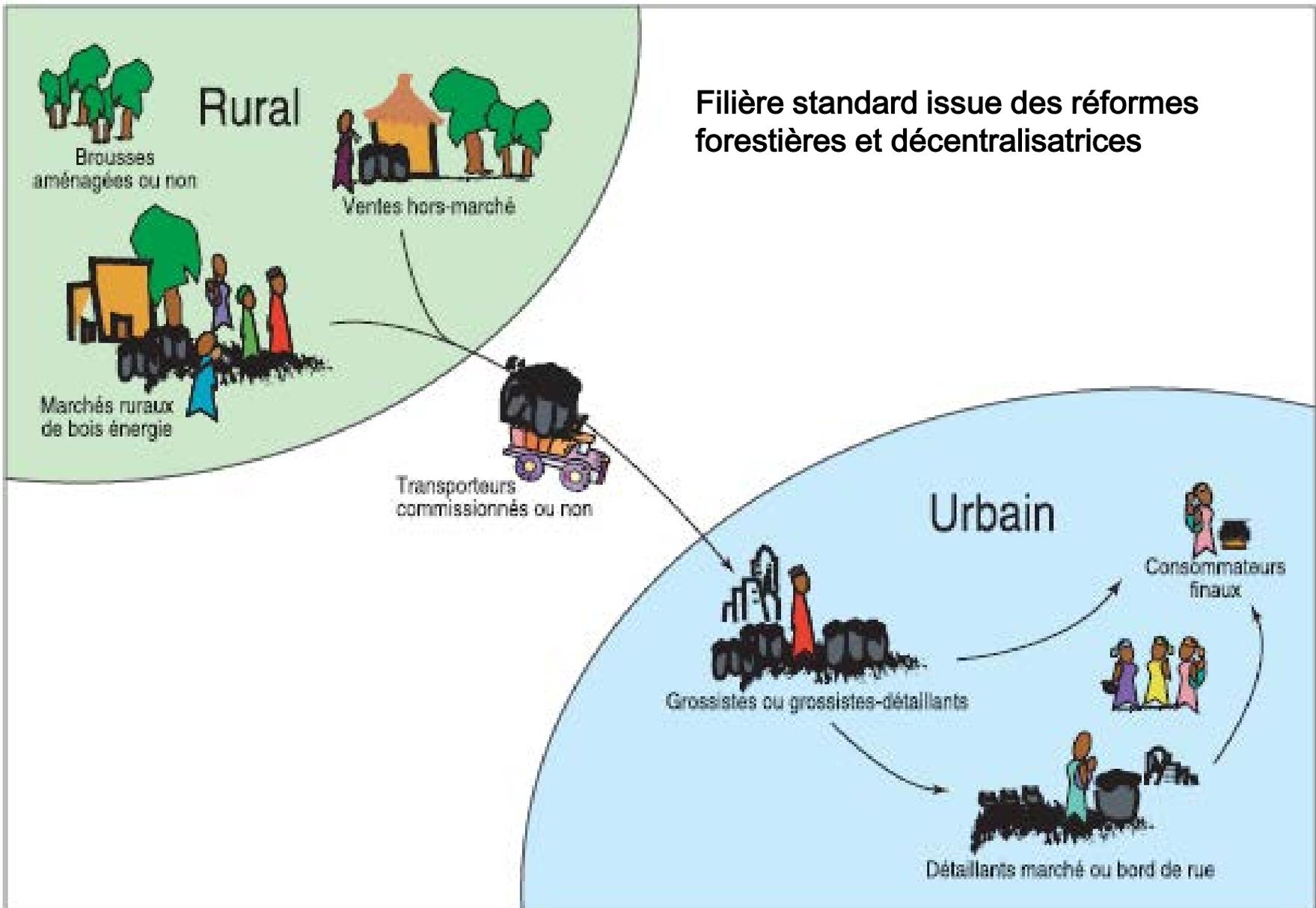


Les bassins d'approvisionnement

Portée moyenne (R): Niamey: 50 km; Bamako : 60 km; Dakar : 400 km; Kano : > 500 km
 Kinshasa : 120 km; Pointe noire: 50 km ; Antananarivo : 70-80 km

Le contexte historique

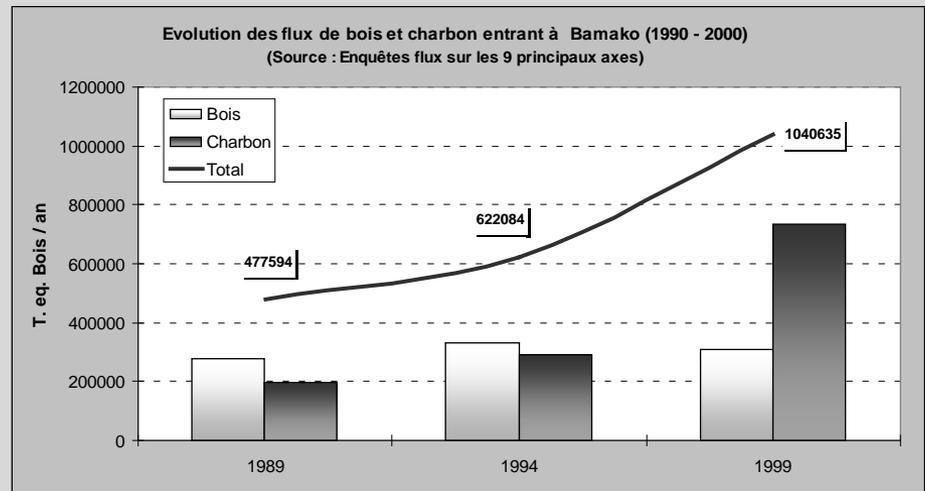
- 1904, dans toutes les colonies Ouest-africaines, l'administration coloniale française décrète que « toutes les terres vacantes et sans maître » sont propriété de l'Etat
- 1960, les Etats indépendants ne remettent pas en cause ce principe
 - La propriété étant pratiquement l'exclusivité de l'Etat, les espaces forestiers se différencient essentiellement par les droits d'usage qui s'y opèrent.
 - Le code forestier différencie l'exploitation commerciale des ressources ligneuses, du droit d'usage en vue de satisfaire les besoins des populations riveraines sans transaction commerciale.
 - L'exploitation commerciale est soumise à l'autorisation de l'Etat et au paiement d'un droit de coupe.
- 1970, la crise annoncée du bois-énergie
- 1980, les politiques d'ajustement structurel diminuent les moyens et le pouvoir de l'Etat
 - Les premières réformes du Code forestier voient le jour.
 - Le poids des villes devient de plus en plus fort et avec lui le poids des commerçants urbains. Les rapports Etat/Urbains/Ruraux se modifient au profit des urbains
 - Les premières mesures de contrôle de la consommation apparaissent
- 1990, les Stratégies Energie Domestique = politiques sectorielles poussées par la BM pour répondre aux demandes urbaines
 - Réforme des codes forestiers, vers un transfert local de gestion des forêts. Les rapports Etat/Urbains/Ruraux se rééquilibrent au profit des ruraux
 - Décentralisation des Etats
- 2000 poursuite des réformes dans la continuité des années 1990



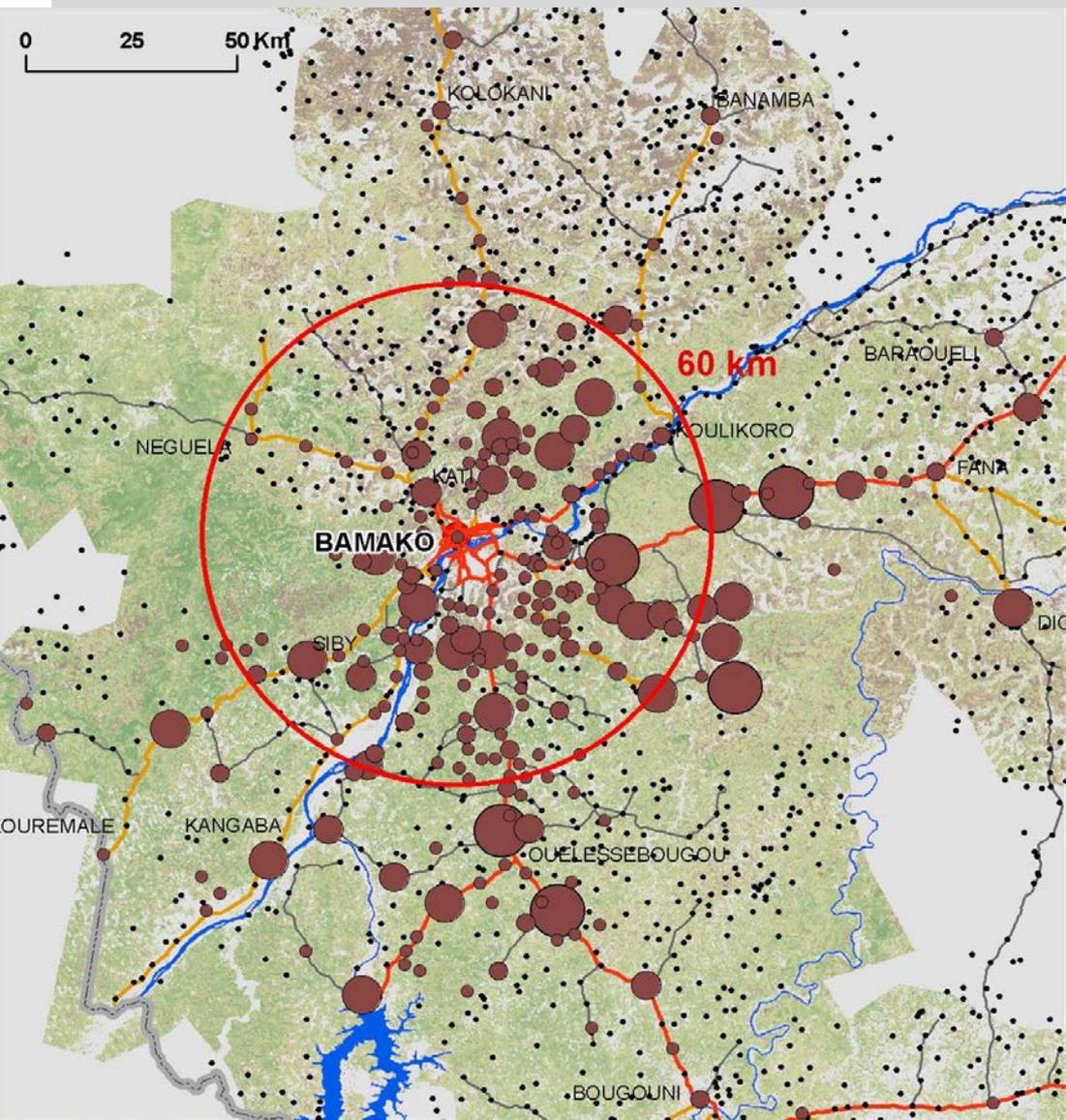
Filière standard issue des réformes forestières et décentralisatrices

La filière BE de BAMAKO

Bamako = 1.3 M d'hab (2005)



La filière BE de BAMAKO



- Les lieux de vente**
La mise sur le marché
- 250 villages de vente – Nb stable depuis 15 ans
 - Une portée de 60 km – Dist stable depuis 15 ans
 - Des points de vente différenciés selon leur niveau d'organisation :
 - Vente individuelle
 - MR ou aire villageoise
 - foires hebdomadaires

La Stratégie Energie Domestique: les outils mis en place

- **Une réforme juridique** : le transfert de responsabilités de gestion des ressources de l'Etat aux populations locales. Un double "credo"
 - La promotion de modes de gestion durable de l'environnement (cellule « énergie domestique » et cellule « combustible ligneux »)
 - Ré-équilibre des pouvoirs et des richesses en faveur des populations locales et la réduction de la pauvreté
- **Des marchés ruraux de bois-énergie** définis comme des lieux de vente de bois-énergie gérés par des structures locales. A chaque marché sont associés un massif forestier inventorié et délimité, un plan d'aménagement forestier, des quotas annuels de production, une aire de vente localisée et une Structure Rurale de Gestion (SRG) chargée de respecter les quotas et de gérer les bûcherons
- Un **schéma directeur d'approvisionnement** des villes permettant d'organiser et de planifier l'exploitation forestière sur des pas de temps d'environ 10 ans..
- Un **système de taxation différentielle** des produits forestiers incitant les populations locales à participer à la gestion des ressources ligneuses et revalorisant économiquement le bois sur pied ;
- Une politique de **promotion** et de commercialisation des combustibles de substitution.

Les Stratégies Energie Domestique: les résultats

Les ratés:

- Des réformes juridiques lentes à se mettre en place, car remise en cause des pouvoirs de l'administration forestière et du droit de regard de l'Etat
- Des marchés ruraux de bois-énergie inefficients, non contrôlés, non suivis : aménagements non faits, quotas non respectés, sauf dans les forêts classés encore très contrôlées par l'Etat: Mali, Sénégal, Burkina Fas
- Des marchés ruraux très peu nombreux et fournissant une part minime de l'approvisionnement (Niger, Mali)
- Des SDA non remis à jour (Niger, Mali, Tchad) car coûteux et non contractuels
- Un système de taxation différentielle contourné au Mali
- Le Gaz plutôt en recul avec la hausse des produits pétroliers et les difficultés des Etats à subventionner (Mali, Sénégal).

Les Stratégies Energie Domestique: les résultats

Les réussites:

- Une réforme juridique en cours
- Un transfert de responsabilité de gestion en marche, qui va de pair avec les processus de décentralisation (transferts aux communes)
- Une meilleure rétribution des producteurs ruraux et des institutions locales (villages et communes au Niger)
- Un rééquilibrage des rapports de force entre Administration/producteurs ruraux/commerçants urbains
- La fin des monopoles des gros commerçants urbains intégrant toute la chaîne de production (Mali) au profit d'un foisonnement de nouveaux acteurs et notamment des femmes

Les Stratégies Energie Domestique: les résultats

Les revers et inconnues

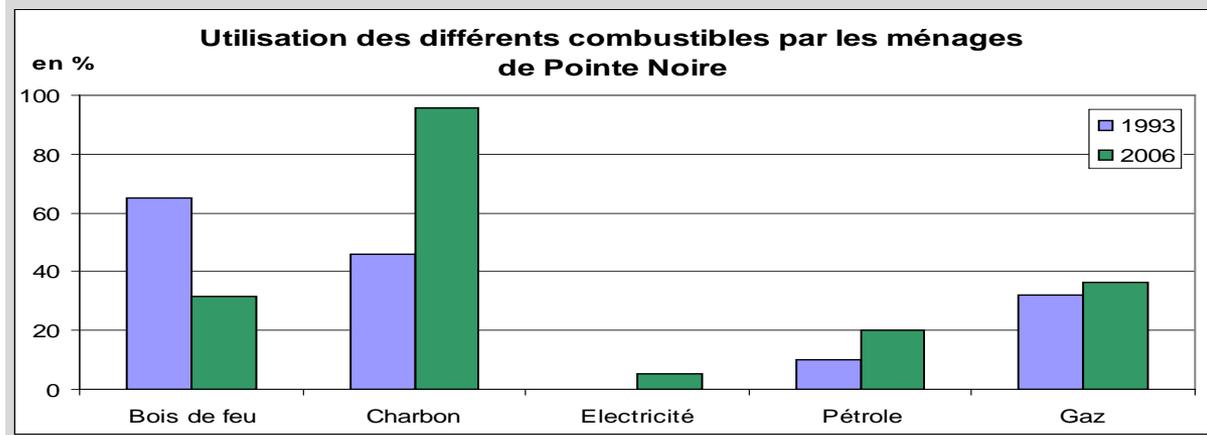
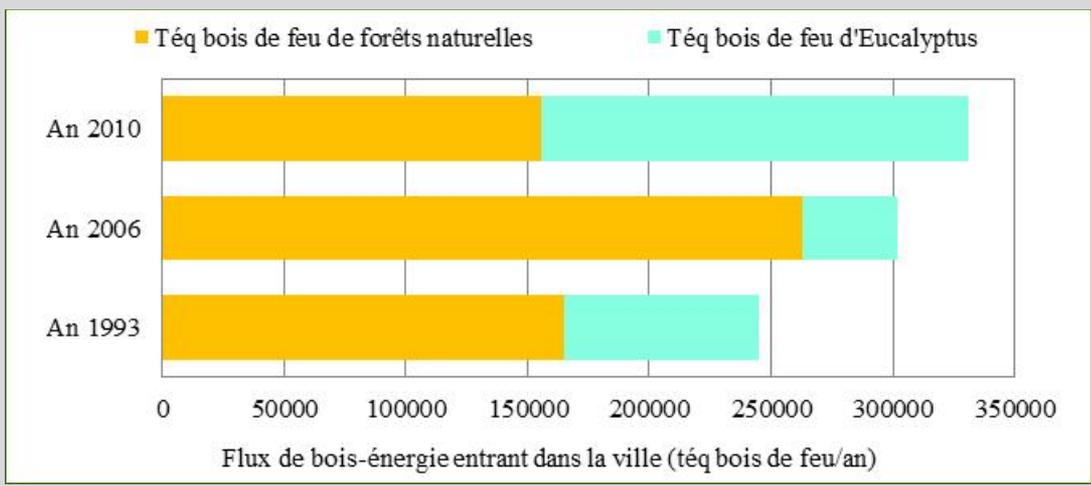
- L'appropriation des ressources ligneuses au niveau local crée ou ravive des conflits territoriaux
- Le bûcheronnage reste un emploi précaire, mal considéré socialement
- L'arrivée massive de nouveaux acteurs (producteurs comme commerçants) non formés
- ???? Les effets sur la ressource ?????

La filière BE de Pointe Noire

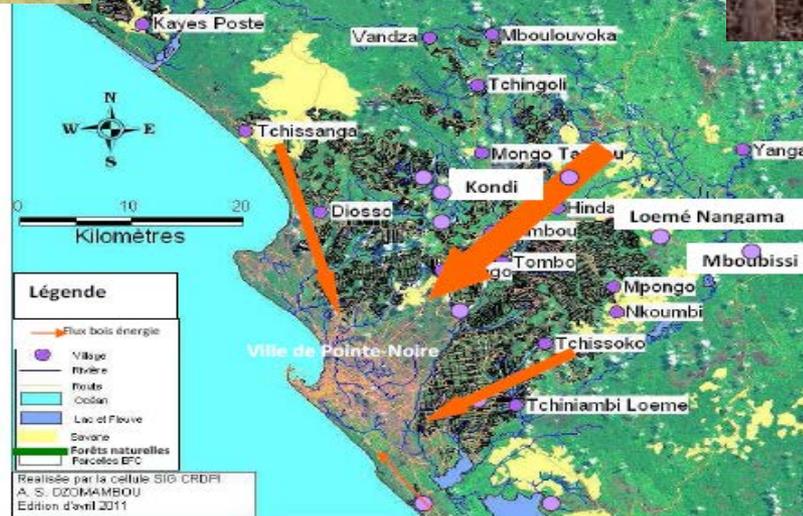
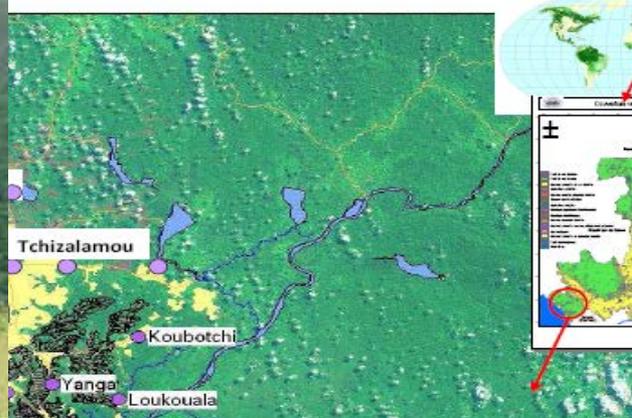
Une filière originale

50% : bois de plantation d'Eucalyptus (EFC Congo SA)

50% : Formations naturelles



La filière BE de Pointe Noire



La filière BE de Pointe Noire

Filière Bois de plantation

- Filière totalement organisée par le propriétaire de la plantation
- Après exploitation dans une zone de la concession EFC, les chefs de zone et leurs collaborateurs visitent les parcelles exploitées, matérialisent les lots de rémanents d'eucalyptus et établissent une liste des parcelles susceptibles d'être distribuées aux opérateurs urbains ou villageois
- Opérateurs urbains choisis sur Appel d'offre
- Plus de 50% des acteurs villageois revendent leurs parcelles ou lots de rémanents aux opérateurs urbains

Filière Forêt naturelle

- la gestion des ressources forestières est assurée par les représentants des familles propriétaires terriennes connus sous le nom de « terriens »
- Ces terriens ont le pouvoir coutumier de faire louer ou de céder momentanément des espaces forestiers aux individus villageois ou urbains qui veulent se lancer dans les activités agricoles et/ou de production du bois-énergie
- il est fait obligation aux locataires des espaces forestiers de combiner agriculture vivrière, charbon de bois et bois de feu
- > Le bois de feu/charbonnage = 1ere étape de mise en culture.

La filière BE de Kinshasa

Kinshasa = 7 / 8 M d'hab

Carte 1.1. Flux du bois-énergie dans la région de Kinshasa.

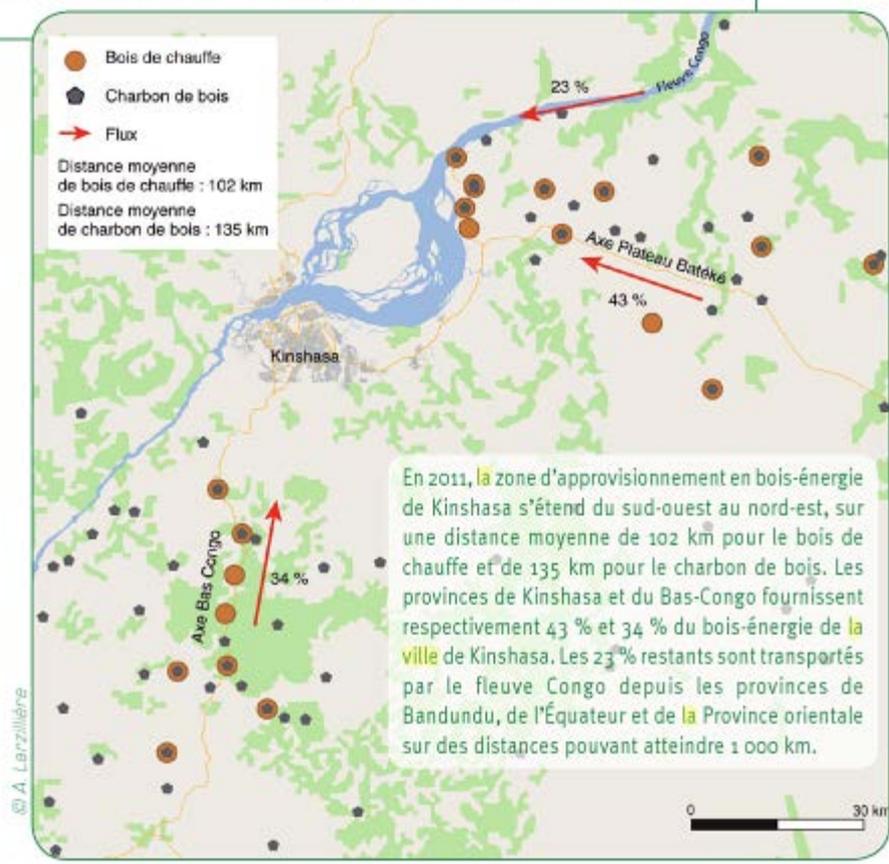
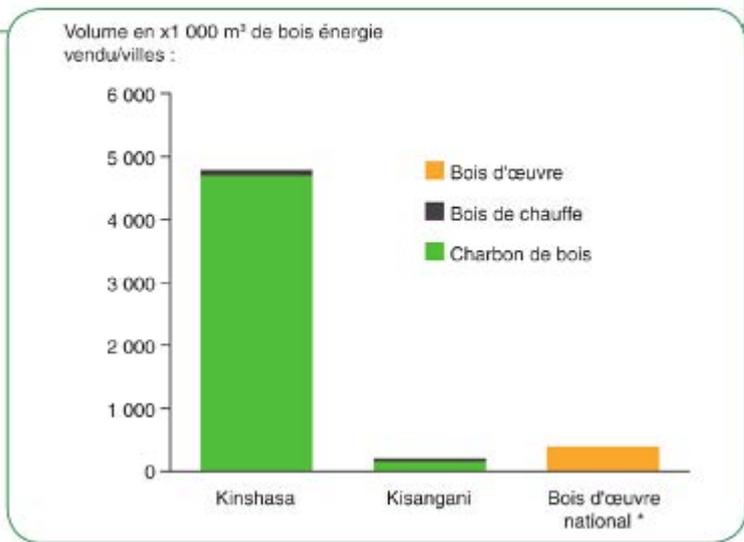


Figure 1.2. Bois-énergie vendu à Kinshasa et à Kisangani et production nationale officielle de bois d'œuvre, en 2010.



La filière BE de Kinshasa

Photo 2.3. Zone de sol nu entre un champ de manioc (à gauche) et une forêt dégradée (au second plan).



© A. Pennec

Sur le versant opposé, on remarque, de bas en haut, des jachères vieilles, des jachères jeunes et des forêts dégradées. Notez la meule de charbon de bois (makala) au milieu de la zone de sol nu.

L'approvisionnement = 5 Mm³/an
uniquement à partir de forêts
galerées dégradées dans un rayon
max de 200 km

= 300 000 acteurs

La filière BE de Kinshasa

2 projets tentent la création de plantations de BE en milieu paysan : Mampu, Makala

Forme = Agroforesterie Acacia (Auriculiformis) / Manioc ou Maïs



La filière BE d'Antananarivo

Antananarivo = 1,5 M d'hab

Approvisionnement = 1,5 Mm³/an

Essentiellement à partir d'un massif de petites plantations paysannes (Eucalyptus, Pin, Acacia) périurbaines = 170 000 ha

Taillis simples de petites tailles (1 – 5 ha) dans un rayon de 100 km), rotations 3 – 7 ans

- => production de charbon de bois

L'Eucalyptus a été introduit au début du 20^{ième} siècle par les colons français et s'est depuis largement développé grâce à des dynamiques de plantations paysannes spontanées

Mais peuplement ancien à renouveler

